distances proportionnées au développement plus ou moins considérable que doivent prendre les jeunes plants.

Pour les graines volumineuses et pour celles d'une grosseur moindre, telles que les pépins, qui ont été stratifiées et qui doivent être répandues, en partie germées, avec le sable auquel elles sont mêlées, dans le but de les espacer plus convenablement, ou afin de ménager leurs radicules naissantes, on sème *en de petits rayons* creusés parallèlement entre eux, à la binette ou au plantoir.

Enfin pour certains végétaux délicats, pendant leur grande jeunesse, tels que divers arbres verts, on choisit *des pots ou des terrines.*

Les semences d'une certaine finesse veulent être peu recouvertes. Il en est, comme celles du bouleau, de l'orme, qu'on trouve de l'avantage à abriter seulement par de la mousse.

Celles de la grosseur des semences de l'érable, du frêne, etc., peuvent être enterrées au râteau ou à la pelle, à la profondeur d'un centimètre (3 à 4 lig.) environ.

Les châtaignes, les glands doivent l'être de 2 à 3 centimètres (1 pouce) et plus, selon la nature du sol.

En général, il ne faut pas perdre de vue que la profondeur nécessaire pour assurer le succès du semis est, toutes choses égales d'ailleurs, moins grande dans les terres compactes que dans les terres légères et dans celles qui sont humides et froides, que dans celles qui jouissent de la propriété contraire.

Le plombage, complément des semis, consiste à comprimer légèrement le sol sur les graines, de manière qu'elles se trouvent de toutes parts en contact avec l'humidité qu'il contient. Cette opération se fait dans les pépinières, soit avec le dos d'une pelle ou la batte, qui permet de ne fouler le sol qu'autant qu'on le juge à propos, soit avec les pieds. — Pour les semis en pot, on emploie simplement le revers de la main.

Presque tous les arbres forestiers de nos climats lèvent et réussissent de préférence, pendant leur première année, à une exposition fraîche, ombragée et dans un terrain maintenu constamment un peu humide à l'époque de la germination. Lorsqu'on ne trouve pas dans les pépinières une situation qui présente naturellement ce double avantage, on cherche à en approcher le plus possible en abritant la surface du sol par une couverture légère de terreau ou de fumier de vieilles couches, qui a le double avantage de diminuer les effets de l'évaporation, et d'empêcher les pluies de battre le sol; — en donnant quelques arrosemens, lorsque le besoin s'en fait impérieusement sentir, *cas, du reste, assez rare* au printemps.

Depuis le moment de la germination jusqu'à celui des repiquages, le principal soin à prendre est d'empêcher l'envahissement du terrain par les mauvaises herbes. — Quelquefois on *éclaircit* le plant. — On *arrose,* si faire se peut, après le coucher du soleil, pendant les sécheresses excessives. — On *couvre* de paille longue, aux approches de l'hiver, pour empêcher l'effet des premières gelées sur les tiges imparfaitement aoûtées, ou sur les racines des espèces délicates.

Section III. — *Des marcottes.*

§ Ier. — Avantages et inconvéniens.

Bien qu'on fasse un usage fréquent des marcottes dans les pépinières, on les emploie rarement en grand pour les arbres forestiers. Je viens de dire que presque tous se multiplient le plus souvent de graines, et nous verrons bientôt que, parmi ceux qui se prêtent le moins à ce mode de propagation, la plupart réussissent aussi sûrement et plus facilement de bouture. Enfin, pour les arbres fruitiers, on a recours à peu près exclusivement aux greffes.

Cependant, dans certains cas, les marcottes peuvent être utilisées concurremment avec l'un ou l'autre de ces moyens, et parfois à l'exclusion de tous les autres sur quelques arbres exotiques assez robustes pour supporter nos hivers, mais qui ne donnent pas, ou qui donnent encore rarement et en petite quantité de bonnes graines dans nos climats. — A ce double titre, nous devons nous en occuper ici.

Dans l'acception la plus étendue de ce mot, une marcotte est une tige à laquelle on fait pousser des racines; ou une racine à laquelle on fait pousser une tige avant de la séparer de l'individu dont elle fait partie, pour la planter ensuite comme on plante les végétaux venus de semis.

§ II. — Des divers marcottages.

D'après cette définition, les drageons et les rejetons sont de véritables *marcottes naturelles.* — Sans le secours de l'art, il est des arbres, tels que l'acacia, certains peupliers, des pruniers, le broussonétier, etc., etc., qui donnent successivement naissance à un si grand nombre de ces rejetons qu'ils envahissent bientôt à eux seuls tout un terrain. — Mais il en est d'autres qui n'en produisent ordinairement que lorsqu'ils y sont amenés par des moyens artificiels. — Leurs racines incisées, blessées sur divers points, à une petite profondeur dans le sol, se couvrent de nodosités qui donnent naissance à des bourgeons adventices, comme on le remarque fréquemment sur l'orme, le planera, l'alisier, l'aylanthe glanduleux et beaucoup d'autres.

Le marcottage simple, par butte ou en cépee (*fig.* 3), est, après celui-ci, le plus facile, et dans beaucoup de cas le plus avantageux de tous, pour les arbres robustes qui se prêtent facilement au recépage. — Il se borne à rabattre, avant le printemps, la tige principale tout près du collet, et à recouvrir de terre le tronc ainsi mutilé. Les nombreux bourgeons qui se développent par suite de cette opération s'enracinent presque aussitôt à

Fig. 3.

